

## **ANNEXES**

## ANNEXES

### Annexe 1 Membres des missions de l'Etude

#### (1) Etude du concept général

M. Hiroyasu TONOKAWA	Chef de la Mission	Directeur de la Division de l'Education de Base 1, Département du Développement Humain, JICA
Mme. Kayoko MAEDA	Coordinateur du Projet	Division de l'Education de base 2 Département du Développement Humain, JICA
M. Toshihiko SUZUKI	Consultant en Chef/ Plan des infrastructures	Daiken Sekkei, Inc.
Mme. Michiko FUJIWARA	Conception architecturale	Daiken Sekkei, Inc.
M. Yasuo NAKAJIMA	Planification Installations 1	Daiken Sekkei, Inc.
M. Michiaki SHIMIZU	Planification Exécution des travaux/ Approvisionnement/ Estimation des coûts	Daiken Sekkei, Inc.
Mme. Kiyoko MIDORIKAWA	Planification Education/ équipements pédagogiques	Earth & Human Corporation
M. Takeshi SAKAMAKI	Planification Installations 2 (Renforcement par consultant)	Daiken Sekkei, Inc.
Mme. Yasu KIKUCHI	Interprète	Translation centre Pioneer

#### (2) Etude relative aux forages

M. Toshihiko SUZUKI	Consultant en Chef/ Plan des infrastructures (Renforcement par consultant)	Daiken Sekkei, Inc.
M. Fumio KANAYAMA	Plan d'alimentation en eau	Sanyu Consultants Inc.

#### (3) Mission de présentation du rapport sommaire

Mme Mami KUSHIDA	Chef de la Mission	Directrice adjointe de la Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre 2 Département de l'Afrique, JICA
M. Toshihiko SUZUKI	Consultant en Chef/ Plan des infrastructures	Daiken Sekkei, Inc.
Mme. Michiko FUJIWARA	Conception architecturale	Daiken Sekkei, Inc.
Mme. Yasu KIKUCHI	Interprète	Translation centre Pioneer

# Annexe 2 Programmes de l'étude

## (1) Mission de l'Etude de concept général

Date	Officiels		Consultant en Chef / Plan des Infrastructures	Interprète	Conception Architecturale	Planification Installations (1)	Planification Installations (2) (Renforcement par consultant)	Planification Education / Equipements Pédagogiques	Planification Exécution des Travaux / Approvisionnement / Estimation des Coûts
	Chef de la Mission	Coordinateur du Projet							
	M Hiroyasu TONOKAWA	Mme Kayoko MAEDA	M Toshihiko SUZUKI	Mme Yasu KIKUCHI	Mme Michiko FUJIWARA	M Yasuo NAKAJIMA	M Takeshi SAKAMAKI	Mme Kiyoko MIDORIKAWA	M Michiaki SHIMIZU
1 20/3	S	Départ de Narita Arrivée à Paris							
2 21/3	D	Départ de Paris Arrivée à Cotonou							
3 22/3	L	Visites de courtoisie : Bureau de JICA / JOCV au Bénin, Ambassade du Japon, Ministère des Affaires Etrangères (MAE) Visite au Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP) : Présentation du rapport de commencement, remise du questionnaire et mise au point du programme d'étude							
4 23/3	M	MEMP : Confirmation du contenu de la requête (Site, composantes, etc.)							Distribution du questionnaire pour estimation des coûts
		Visite/Séance de travail avec l'ENI à Porte-Nove	SBEE, Ministère de l'Energie et de l'Eau : Etudes sur les réseaux divers		Collecte des données statistiques du secteur de l'éducation			Etudes sur les sociétés de construction locales	
5 24/3	M	MEMP : Concertation sur le plan des infrastructures/plan des équipements							
		Visite/Séance de travail avec AGETUR	Etudes sur les conditions d'approvisionnement (Installations)			Visite / Séance de travail avec ADJETUR		Distribution du questionnaire pour estimation des coûts Etudes sur les conditions d'approvisionnement (matériaux de construction)	
6 25/3	J	Visite d'ENI existante (ENI à Allada et ENI à Dogbo)							
7 26/3	V	MEMP : Concertation sur le plan des infrastructures / plan des équipements		Etudes sur les conditions d'approvisionnement (Installation)		Etude à l'ENI existante Collecte des données statistiques du secteur de l'éducation		Distribution du questionnaire pour estimation des coûts Etudes sur les conditions d'approvisionnement (matériaux de construction)	
		Collecte des données statistiques du secteur de l'éducation / Société d'étude géotechnique (discussions et commande d'étude géotechnique)							
8 27/3	S	Analyse des données collectées		Etudes sur les conditions d'approvisionnement (Installation)		Etudes sur les conditions d'approvisionnement (Equipements)		Distribution du questionnaire pour estimation des coûts	
		Réunion interne + Analyse des données collectées + Préparation pour études sur le terrain							
9 28/3	D	Déplacement : Cotonou - Djougou							
10 29/3	L	Visite de courtoisie à la maire / Confirmation des conditions des puits/Contact avec les sociétés d'étude géotechnique Visite de l'ENI à Djougou + Etude au site de construction (Présence aux études topographiques du site de construction)							
11 30/3	M	MEMP : Etudes sur les établissements scolaires du Département de Natitingou							Etudes sur les matériaux de construction Etudes sur les sociétés locales / matériaux de construction
		Inspection à l'Ecole Primaire Publique de Dassagate (Phase-3) et à l'Ecole normale supérieure à Natitingou / Visite de l'ENI à Djougou							
12 31/3	M	Discussion sur les établissements scolaires du Département de Natitingou / Visite de l'ENI à Djougou		SBEE, Direction Départementale de la Société Nationale des Eaux, Office des Postes et Télécommunications : Etudes sur les réseaux divers		Discussion sur les établissements scolaires du Département / Visite de l'ENI à Djougou		Etudes sur les matériaux de construction Etudes sur les sociétés locales / matériaux de construction	
13 1/4	J	Déplacement : Djougou - Kandi (347km) Etude sur l'ENI existant (ENI à Kandi)							
14 2/4	V	Déplacement : Kandi - Parakou, Discussion sur les établissements scolaires du Département de Prakou							
		Déplacement : Parakou - Djougou							
15 3/4	S	Déplacement : Djougou - Abomey Visite des établissements scolaires existants (ENI à Abomey), Déplacement : Abomey - Cotonou							
16 4/4	D	Départ de Tokyo Arrivée à Paris		Réunion interne				Analyse des données collectées	
		Départ de Paris - Arrivée à Cotonou		Analyse des données collectées		Elaboration du plan des infrastructures		Elaboration du plan des équipements	
17 5/4	L	Réunion interne (Discussion pour élaboration du rapport Intermédiaire)							
18 6/4	M	Visites de courtoisie au bureau de JICA / JOCV, à l'Ambassade du Japon, au MAE et MEMP. Discussion sur le brouillon du procès-verbal des discussions				Séance de travail avec le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme foncière et de la Lutte contre l'érosion côtière (conditions du secteur de construction) + Etudes sur l'électricité, l'alimentation en eau et les télécom.		Visite / discussion avec les autres donateurs	
				Elaboration du plan des infrastructures		Elaboration du plan des installations		Etudes sur les conditions d'approvisionnement (concessionnaires)	
19 7/4	M	MEMP : Discussion sur le brouillon du procès-verbal des discussions				MEMP : Etudes sur le système de maintenance		Etude sur les concessionnaires	
		Déplacement : Cotonou - (ENI à Amebo, Site de construction de l'école primaire Phase IV) - Djougou				Visite de l'ENI à Abomey (retour à Cotonou après visite)			
20 8/4	J	Etude sur les conditions de l'ENI à Djougou + Etudes sur les conditions du site + Visite de courtoisie auprès du maire				Elaboration du plan des infrastructures		Etudes sur les conditions d'approvisionnement (Equipements)	
		Déplacement : Djougou - Cotonou				Etudes sur les conditions d'approvisionnement (Installation)		Elaboration du plan des équipements	
21 9/4	V	MEMP : Discussion sur le brouillon du procès-verbal des discussions Inspection à l'ENI à Porte-Nove				Réunion interne (Plan des infrastructures + Plan des installations + Plan d'exécution des travaux + Plan des équipements + Rapport sur le résultat de l'Etude)			
						Départ de Cotonou			
22 10/4	S	Analyse des données collectées							
		Arrivée à Paris Départ de Paris							
23 11/4	D	Analyse des données collectées		Elaboration du plan des infrastructures		Arrivée à Narita			
24 12/4	L	Signature du procès-verbal des discussions, Discussion au MEMP							
		Départ de Cotonou		Rapport au MAE, au ME, à l'Ambassade du Japon et au bureau de la JICA / JOCV au Bénin					
25 13/4	M	Arrivée à Paris		Discussion sur le brouillon de la Note Technique					
		Départ de Paris		Visite à USAID					
26 14/4	M	Arrivée à Narita		Visite à l'Université d'Abomey et à l'Université de Karabi, Discussion sur le brouillon de la Note Technique					
		Etudes sur les constructions exécutées par les autres donateurs							
27 15/4	J	Signature de la Note Technique Rapport à l'Ambassade du Japon et au bureau de JICA/ JOCV au Bénin, Visite et discussion à DANIDA							
28 16/4	V	Collecte des informations des vols / Réunion interne (y compris le Japon)							
29 17/4	S	Analyse des données collectées							
30 18/4	D	Analyse des données collectées							
31 19/4	L	Réunion interne Analyse des données collectées / Etude supplémentaire							
32 20/4	M	Réunion interne Analyse des données collectées / étude supplémentaire (ENI à Allada)							
33 21/4	M	Départ de Cotonou - Arrivée à Casablanca Départ de Casablanca - Arrivée à Dubai							
34 22/4	J	Départ de Dubai - Arrivée à Narita							

La durée de l'étude a été prolongée de cinq jours plus que prévu en raison du blocage de route aérienne dû à l'éruption du volcan islandais.

## (2) Etude relative aux forages

Date	Officiel		Consultant en Chef / Plan des Infrastructures (Renforcement par consultant)	Plan d'alimentation en eau
	Chef de la Mission			
			M Toshihiko SUZUKI	M Fumio KANAYAMA
1	19/6	S	Départ de Tokyo - Arrivée à Paris	
2	20/6	D	Départ de paris - Arrivée à Cotonou	
3	21/6	L	Visite de courtoisie: Bureau JICA au Bénin, Ambassade du Japon / Sélection d'une entreprise locale (demande de devis) Etudes: Ministère de la Santé/MEMP/ENI à Porte-Nove	
4	22/6	M	Déplacement (Cotonou - Djougou)	
5	23/6	M	Séance de travail avec les Ministères concernés de l'ENI Djougou / Collecte des documents sur les forages / Déplacement (Djougou - Cotonou)	
6	24/6	J	Collecte de devis pour les travaux à confier à un sous-traitant/Evaluation des devis collectés/Sélection et négociation avec l'entreprise, Entrevue avec le maire de Djougou	
7	25/6	V	Conclusion du contrat des travaux de forage / Préparation des études géophysiques / Séances de travail avec le MEMP	
8	26/6	S	Etude sur les équipements de cuisine	Déplacement (Cotonou - Djougou)
9	27/6	D	Analyse des données collectées	Supervision des études géophysiques
10	28/6	L	Discussion avec MEMP / Rapport au Bureau JICA	Supervision des études géophysiques
11	29/6	M	Demande des données à l'ENI / Etude pour estimation des coûts	Supervision des études géophysiques
12	30/6	M	Rapport au Bureau JICA et à l'Ambassade / Départ du Bénin	Supervision des travaux de forage
13	1/7	J	Arrivée à Paris Départ de Paris	Supervision des travaux de forage
14	2/7	V	Arrivée à Narita	Supervision des travaux de forage
15	3/7	S		Supervision des travaux de forage
16	4/7	D		Supervision des travaux de forage
17	5/7	L		Supervision des travaux de forage
18	6/7	M		Supervision des travaux de forage
19	7/7	M		Supervision des travaux de forage
20	8/7	J		Supervision des travaux de forage
21	9/7	V		Présence à l'essai de pompage
22	10/7	S		Présence à l'essai de pompage
23	11/7	D		Présence à l'essai de pompage
24	12/7	L		Présence à l'essai de pompage
25	13/7	M		Présence à l'essai de pompage
26	14/7	M		Présence à l'essai de pompage
27	15/7	J		Présence à l'essai de pompage
28	16/7	V		Déplacement (Djougou - Cotonou), Rapport au Bureau JICA, Départ du Bénin
29	17/7	S		Arrivée à Paris - Départ de Paris
30	18/7	D		Arrivée à Narita

## (3) Mission de présentation du rapport sommaire

Date	Officiel		Consultant en Chef / Plan des Infrastructures	Interprète	Conception Architecturale
	Chef de la Mission				
			M Toshihiko SUZUKI	Mme Yasu KIKUCHI	Mme Michiko FUJIWARA
1	4/11	J	Départ de Narita - Arrivée à Paris		
2	5/11	V	Départ de Paris - Arrivée à Cotonou		
3	6/11	S	Déplacement : Cotonou - Djougou, Confirmation du site de construction		
4	7/11	D	Départ d'Haneda - Arrivée à Paris Départ de Paris - Arrivée à Cotonou		
5	8/11	L	Déplacement: Djougou - Cotonou		
			Visites de courtoisie : Ambassade du Japon / Bureau JICA au Bénin		
			Visite de courtoisie et séance de travail avec le Ministère de la Santé	MEMP : Séance de travail sur le concept général et les spécifications des équipements (draft)	
6	9/11	M	Visites de courtoisie : Ambassade du Japon (uniquement la Mission officielle), MAE MEMP : Explication/Séance de travail sur le concept général et les spécifications des équipements (draft)		
7	10/11	M	MEMP : Séance de travail sur le draft du procès verbal des discussions		
8	11/11	J	Visite du site: ENI à Amebo		
9	12/11	V	Signature du procès verbal des discussions, Rapport à l'Ambassade et au Bureau JICA au Bénin, Départ de Cotonou		
10	13/11	S	Arrivée à Paris - Départ de Paris	Arrivée à Paris - Départ de Paris	
11	14/11	D	Arrivée à Haneda	Arrivée à Narita	

## Annexe 3 Listes des personnes rencontrées

### (1) Etude du concept général

- |  |   |
|--|---|
| 1) Ambassade du Japon                                  |   |
| M. Masahiro BAMBA                                      | Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Japon   |
| M. Hisanobu HASAMA                                     | Conseiller  |
| 2) Bureau de JOCV JICA au Bénin                        |   |
| Mme. Rumiko YAMAMOTO                                   | Représentante Résidente   |
| Mme. Junko IZUMIYAMA                                   | Conseillère en Formulation de Projets   |
| Mme. Mariana AGONGLO                                   | Assistante de Chargé de Programme   |
| Mme. Izumi OKANIWA                                     | Coordinatrice des volontaires   |
| M. Suguru SHINA  | Coordonnateur des volontaires   |
| M. Akihiro HIROSE                                      | Volontaire Japonais, Service de la Santé Scolaire, Direction de la Promotion de Scolarisation               |
| Mlle. Yuko Yoshizumi                                   | Volontaire Japonaise, Centre de Promotion Sociale de Porto-Novo Agbokou                                     |
| 3) Ministère de des Enseignements Maternel et Primaire |   |
| M. Gilles Théophile YEKPON                             | Directeur de Cabinet  |
| M. Abdoulayé DALAH SOULE                               | Directeur, Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)   |
| M. Marcellin SOTOHOU                                   | Chef du Service Coordination, Programmation et Suivi des Projets, DPP                                       |
| M. Edmond DAGE   | Régisseur, Projet 4   |
| Mme. Adèle Vicencia A. DAGNETO                         | Coordinatrice du Projet Japon Phase 4, DPP  |
| M. Marino GOMEZ  | Chef du Service Statistique et Gestion de l'Information, DPP  |
| M. Alain Sovidé SOKPON                                 | Directeur, Direction pour la Décentralisation dans l'Education et de la Coopération                         |
| M. Garba ALIDOU  | Directeur des Infrastructures, de l'Equipeement et de la Maintenance (DIEM)                                 |
| M. Claude A. AISOUN                                    | Chef du Service des Etudes et Génie Civil, DIEM   |
| M. Bonni Norbert AFOUDA                                | Ingénieur des Travaux de Génie Civil, DIEM  |
| Mme. Raimy Wassia AHOUNOU                              | Chef du Service de Gestion des Infrastructures, de la Maintenance et des Equipements Scolaires, DIEM        |
| M. Osséni ABOUMON                                      | Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM), Chef du Service du Matériel et de la Logistique |
| M. Salomon DAOUDOU                                     | Service de la Gestion du Matériel et de la Maintenance des Equipements, Chef du Magasin Central, DRFM       |
| M. Koami Bruno KOUDJANGNIHOUE                          | Directeur, ENI de Porto-Novo  |
| M. Marcellan ADEKO                                     | Surveillant Général, ENI d'Allada   |
| M. Jean ALLALE   | Chef du Service Administratif, ENI d'Allada   |
| M. Anselme GLODJIO                                     | Chef du Service Administratif, ENI de Dogbo   |
| M. Athanase YAYA                                       | Directeur, ENI de Djougou   |
| M. Emmanuel YAKA PAUL                                  | Chef du Service des Etudes, ENI de Djougou  |
| M. Léibou GADO   | Chef du Service Administratif, ENI de Djougou   |
| M. Barthelmy DETCHOU                                   | Comptable, ENI de Djougou   |
| M. Frédéric YABI                                       | Formateur, ENI de Djougou   |

- |                        |  |
|------------------------|--|
| M. Moukaila GOUMBI     | Surveillant Général, ENI de Djougou  |
| M. Jean DOUAKOUTCHE    | Directeur, Direction Départementale de l'Enseignement Maternel et Primaire d'Atacora-Donga   |
| M. Ernest GOUDEGNON    | Directeur, Ecole Normale Supérieure de Natitingou  |
| M. Adamon RADJI        | Intendant, Ecole Normale Supérieure de Natitingou  |
| M. Machioudi DJIMAA    | Chef du Service Administratif, ENI de Kandi  |
| M. Gilbert SOSOU       | Formateur, ENI de Kandi  |
| M. Tssiaka SERO        | Directeur, Direction Départementale de l'Enseignement Maternel et Primaire de Borgou-Alibori |
| M. François NIKOUE     | Directeur, Ecole Primaire Publique de Dassagate/B  |
| M. H. Cosme BEHANZIN   | Directeur, ENI d'Abomey  |
| M. Alihonou HOUNTANGNI | Chef du Service des études, ENI d'Abomey   |
- 4) Commune de Djougou
- |                         |                               |
|-------------------------|-------------------------------|
| M. Micael BASSABI DJARA | Maire                         |
| M. Alain MEBOBA         | Directeur des Infrastructures |
- 5) Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur
- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| M. Jérôme FAYOMI                | Directeur, Direction de l'Asie et de l'Océanie (DASOC) |
| M. Maunirou Alabi MASSI GBADAMA | Directeur adjoint, DASOC                               |
| Mme. A. BOSSOU                  | Coordinatrice du Dossier Japon DASOC                   |
| Mme. Evelyne ADOUKONOU          | En Charge du Dossier Japon                             |
| Mme. Diane SOTINDSO             | En Charge du Dossier Japon                             |
| M. Pierre AZONSI                | En Charge du Dossier Japon                             |
- 6) Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR)
- |                     |  |
|---------------------|--|
| M. Clément C. SOUDE | Ingénieur de Conception Génie-Civil/Chef Projets |
|---------------------|--|
- 7) Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale
- |                         |  |
|-------------------------|--|
| M. Pierre-Claver TOKPLO | Direction Générale des Investissements et du Financement du Développement, Directeur Général Adjoint |
| M. Paul DOVI            | Directeur de la Prospection des Financements   |
| M. Calixte K. SOSSOU    | Chef du Service des Aides Bilatérales  |
| M. Franck ABIOY         | Cadre chargé du Dossier Japon  |
- 8) United States Agency for International Development (USAID) Teacher Motivation and Training Project
- |                   |  |
|-------------------|--|
| Dr. Eric Allemano | Chef de Projet                                       |
| Mme. Anie MENSAH  | Administrative Officer, Education Development Center |
| M. Arnaud GBAZO   | IT Specialist Education Development Center           |
- 9) Université d'Abomey-Calavi (UAC)/Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- |                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| Dr. Emile Abiodoun GBENOU | Inspecteur Sanitaire          |
| Mme. Koupei FAUSTE        | Responsable, Restaurant d'UAC |
| M. Rubens LADUROU         | Magasinier, Restaurant d'UAC  |
- 10) Danish International Development Agency (DANIDA), Ambassade Royale du Danemark
- |                           |                                  |
|---------------------------|----------------------------------|
| Mme. Nina v.L. Steensen   | Conseillère, Programme Education |
| M. Emmanuel David-Gnahoui | Chargé, Programme Education      |



### **(3) Mission de présentation du rapport sommaire**

#### 1) Ambassade du Japon

M. Masahiro BAMBA	Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Japon
M. Hisanobu HASAMA	Conseiller
M. Hiroshi USUI	Troisième Secrétaire

#### 2) Bureau de JOCV JICA au Bénin JICA/JOCV

Mme. Rumiko YAMAMOTO	Représentante Résidente
Mme. Junko IZUMIYAMA	Conseillère en Formulation de Projets
M. Masayoshi SAKAI	Chargé de Programme Education et Santé
Mme. Mariana AGONGLO	Assistante de Chargé de Programme

#### 3) Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire

M. Gilles Théophile YEKPON	Directeur de Cabinet
M. Abdoulayé DALAH SOULE	Directeur, Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)
M. Marcellin SOTOHOU	Chef du Service Coordination, Programmation et Suivi des Projets, DPP
M. Alain Sovidé SOKPON	Directeur, Direction pour la Décentralisation dans l'Education et de la Coopération
M. Garba ALIDOU	Directeur des Infrastructures, de l'Equipeement et de la Maintenance (DIEM)
M. Claude A. AISOUN	Chef du Service des Etudes et Génie Civil, DIEM
M. Bonni Norbert AFOUDA	Ingénieur des Travaux de Génie Civil, DIEM
Mme. Raimy Wassia AHOUNOU	Chef du Service de Gestion des Infrastructures, de la Maintenance et des Equipements Scolaires, DIEM
M. Athanase YAYA	Directeur, ENI de Djougou
M. Alihonou HOUNTANGNI	Chef du Service des etudes, ENI d'Abomey

#### 4) Commune de Djougou

M. Micael BASSABI DJARA	Maire
M. Maza Adam AROUNA	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
M. Issaka DJATCHI	Chef d'Arrondissement de Pélélina

#### 5) Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur

M. Jérôme FAYOMI	Directeur, Direction de l'Asie et de l'Océanie (DASOC)
M. Mounirou Alabi GBADAMASSI	Directeur adjoint, DASOC
Mme. A. BOSSOU	Coordnatrice du Dossier Japon, DASOC
Mme. Diane SOTINDSO	En Charge du Dossier Japon
Mme. Diane SOGNONYI	En Charge du Dossier Japon



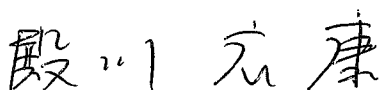
**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A  
L'ETUDE DE CONCEPT GENERAL  
POUR LE PROJET : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE ECOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS (ENI) A DJOUGOU  
EN REPUBLIQUE DU BENIN**

En réponse à la requête introduite par le Gouvernement de la République du Bénin (ci-après désignée « le Bénin »), le Gouvernement du Japon a décidé de faire exécuter une étude de concept général relative au Projet : Construction et Equipement d'une Ecole Normale d'Instituteurs (ENI) à Djougou (ci-après désigné « le Projet ») et celle-ci est confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

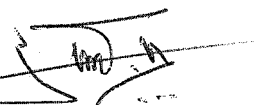
La JICA a envoyé au Bénin, du 21 mars au 15 avril 2010, une mission d'étude de concept général (ci-après désigné « la Mission ») conduite par Monsieur Hiroyasu TONOKAWA, Directeur de la Division de l'Education de Base 1, Groupe de l'Education de Base, Département du Développement Humain.

Au terme des discussions et des études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points essentiels mentionnés en appendice ci-joint.

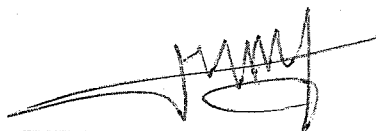
Fait à Porto-Novo, le 12 avril 2010



Hiroyasu TONOKAWA  
Chef de la Mission  
Mission d'étude de concept général  
Agence Japonaise de Coopération Internationale  
Japon



Gilles Théophile YEKPON  
Directeur de Cabinet  
Ministère des Enseignements Maternel et Primaire  
République du Bénin



Mounirou GBADAMASSI  
Directeur Adjoint  
Direction de l'Asie et de l'Océanie  
Ministère des Affaires Etrangères,  
de l'Intégration Africaine, de la Francophonie  
et des Béninois de l'Extérieur  
République du Bénin

## APPENDICE

### 1. OBJECTIF DU PROJET

Le Projet a pour objectif d'améliorer l'environnement de formation de l'Ecole Normale d'Instituteurs (ENI) de Djougou par la construction des infrastructures et la fourniture des équipements pédagogiques et didactiques dans ladite école.

### 2. SITE DU PROJET

Le site du Projet est situé dans la ville de Djougou dans le Département de la Donga.

### 3. ORGANISME RESPONSABLE ET STRUCTURE D'EXECUTION DE LA PARTIE BENINOISE

- 3-1. L'organisme responsable du Projet est le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire du Bénin.
- 3-2. La structure d'exécution du Projet est la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire du Bénin.
- 3-3. Le suivi technique du Projet sera assuré par la Direction des Infrastructures, de l'Equipement et de la Maintenance du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire du Bénin.
- 3-4. L'organigramme du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire est présenté en Annexe-1 ci-jointe.

### 4. CONTENU DE LA REQUETE

A l'issue des discussions, la partie béninoise a formulé la requête définitive présentée ci-après et la partie japonaise l'a confirmée. Les deux parties ont confirmé que le contenu des interventions objet de l'aide financière non remboursable du Japon sera défini sur la base des études du site et de l'analyse au Japon et par conséquent le contenu de la requête dans son ensemble ne sera pas nécessairement pris en compte par le Projet.

- 4-1. Ecole objet de l'étude  
Ecole Normale d'Instituteurs de Djougou
- 4-2. Infrastructures et équipements objet de la requête  
Les infrastructures et équipements objet de la requête sont indiqués en Annexe-2.

### 5. SCHEMA DE L'AIDE FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

- 5-1. La partie béninoise a pris bonne note du schéma de l'aide financière non-remboursable du Japon décrit en Annexe-3 et Annexe-4 ci-jointes.

- 5-2. Au cas où le Projet serait mis en œuvre dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, la partie béninoise prendra les mesures nécessaires indiquées en Annexe-4 pour que le Projet puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

## 6. CALENDRIER DE L'ETUDE

- 6-1. La Mission poursuivra l'étude jusqu'au 15 avril 2010.
- 6-2. La partie japonaise élaborera le rapport sommaire du concept général et enverra au Bénin une mission de présentation dudit rapport vers fin juillet 2010.
- 6-3. Si le Gouvernement du Bénin donne son accord sur le rapport sommaire du concept général, la partie japonaise élaborera le rapport final de l'étude du concept général et l'enverra au Gouvernement du Bénin vers octobre 2010.
- 6-4. La partie japonaise envisage la mise en œuvre d'une étude supplémentaire relative à l'adduction d'eau. Au cas où une telle étude serait mise en œuvre, le calendrier de l'étude qui la suit pourrait être décalé.

## 7. AUTRES POINTS DISCUTES

- 7-1. Sélection des infrastructures à construire et des équipements à fournir par le Projet

Les deux parties ont convenu des critères de sélection des infrastructures à construire et des équipements à fournir par le Projet indiqués en Annexe-5. Les deux parties ont confirmé que les infrastructures et les équipements objet du Projet seront sélectionnés par la partie japonaise sur la base des critères indiqués en Annexe-5 conformément aux dispositions de l'Article 4 ci-dessus mentionnées.

- 7-2. Mise à la disposition du terrain de site de Projet

Le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire du Bénin a remis à la Mission une copie du titre d'attribution du terrain qui lui appartient. Les deux parties ont confirmé que le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire du Bénin possède le titre d'attribution du terrain comme terrain de construction de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Djougou.

- 7-3. Aménagement du site de Projet

La partie béninoise s'est engagée à procéder aux démarches nécessaires notamment l'étude de l'impact environnemental et à achever l'aménagement du terrain du site du Projet avant le démarrage des travaux de construction.

#### 7-4. Taille des infrastructures

La partie béninoise a demandé de concevoir les infrastructures du Projet sur la base d'un nombre d'effectifs normatif d'une promotion de 300 personnes.

#### 7-5. Branchement électrique

La partie béninoise s'est engagée à faire réaliser les travaux de branchement électrique du site du Projet en temps opportun.

#### 7-6. Adduction d'eau

La partie béninoise a construit un forage d'essai, mais a déclaré qu'il lui sera difficile de construire un forage de production à sa charge. La Mission s'est engagée à examiner la mise en œuvre d'une étude supplémentaire relative à l'adduction d'eau. Les deux parties ont confirmé qu'au cas où une source d'eau d'un débit suffisant ne serait pas disponible pour la mise en œuvre du Projet, il serait nécessaire, après avoir épuisé toutes les possibilités, de revoir le contenu et la taille du Projet.

#### 7-7. Bloc d'infirmierie

La partie béninoise a demandé de construire un bloc d'infirmierie pouvant assurer les soins primaires d'urgence au sein de l'école. Elle a exprimé son vif souhait pour la construction d'un bloc d'infirmierie indépendant des autres infrastructures pour des raisons notamment d'hygiène et de facilité d'intervention d'urgence pendant la nuit.

#### 7-8. Mesures de sécurité

La partie japonaise a demandé à la partie béninoise de prendre les mesures de sécurité nécessaires aux activités de l'étude et la partie béninoise y a consenti.

#### 7-9. Fonctionnement et maintenance des infrastructures et équipements

La partie béninoise s'est engagée à affecter les personnels nécessaires et en nombre suffisant pour le fonctionnement de l'école au terme du Projet. Elle s'est engagée également à assurer la dotation budgétaire et l'affectation du personnel nécessaires à la maintenance et à la gestion des infrastructures et équipements après la mise en œuvre du Projet. Elle a déclaré qu'elle assurera de façon adéquate la dotation budgétaire nécessaire, l'affectation du personnel et la mise en place d'un système de fonctionnement, en particulier pour les nouvelles infrastructures objet de la requête ci-dessous indiquées :

- Dortoir
- Restaurant
- Bloc d'infirmierie

**Annexe-1 : Organigramme du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire**

**Annexe-2 : Liste des infrastructures et équipements de la requête béninoise**

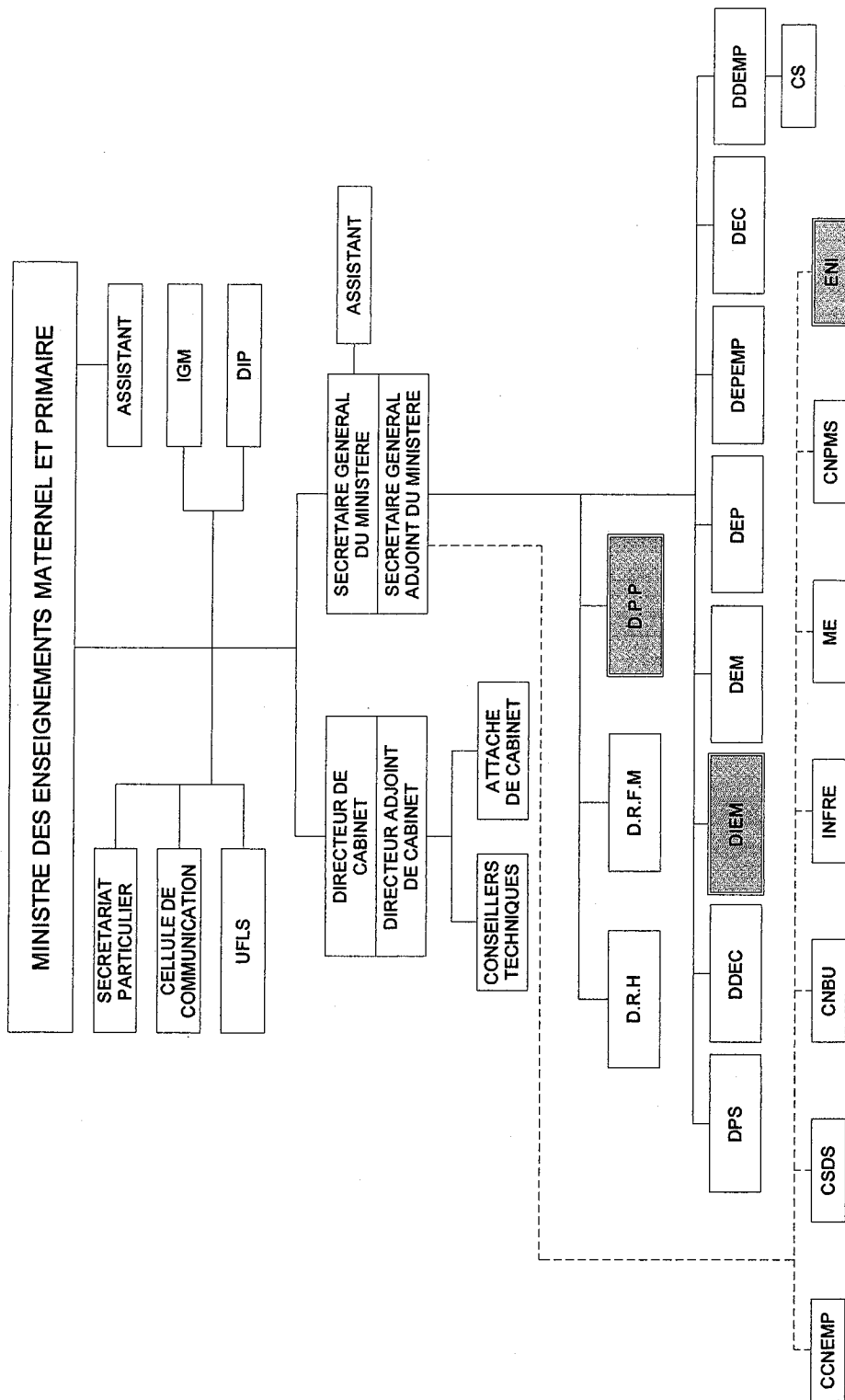
**Annexe-3 : Schéma de l'Aide Financière Non-Remboursable**

**Annexe-4 : Dispositions à prendre par chaque partie prenante**

**Annexe-5 : Critères de sélection des infrastructures et équipements**

Σ ↙

Annexe-1 : Organigramme du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire



Note : Les structures hachurées sont celles directement impliquées dans le Projet.

30

2

CBM

Annexe-2 : Liste des infrastructures et équipements de la requête béninoise

1. Infrastructures

Ordre Priorité	Infrastructures		Nbre bâtiment
	Locaux demandés		
1	Bloc pédagogique	6 salles de classe, salle polyvalente, toilettes	1
2	Bloc administratif	Bureau du directeur, bureau du chef du service des études, bureau du comptable/intendant, bureau du chef du service administratif, bureau du surveillant, bureau du secrétaire, salle de formateurs, bibliothèque, salle informatique, magasin et toilettes	1
3	Bloc d'infirmerie		1
4	Restaurant		1
5	Dortoir		1
6	Bloc de latrines (4 cabines)		2
7	Clôture		1
8	Guérite		1
9	Logement de fonction		4
10	Terrain de sport		1

2. Equipements

No.	Equipements	Priorité
1	Tables et chaises pour élèves-maîtres	A
2	Bureaux/tables et chaises pour formateurs/personnel	A
3	Tableaux noirs	A
4	Armoires	A
5	Matériels pédagogiques et didactiques de base	C
6	Literie du dortoir (mobilier tel que lits et chaises)	A
7	Ordinateurs	B
8	Photocopieurs	C
9	Projecteurs	C
10	Matériel de restaurant et de cuisine	B
11	Tables et chaises de la salle polyvalente	A
12	Matériel de buanderie	C
13	Equipements médicaux du bloc d'infirmerie (lits, armoires, tables, chaises, etc.,)	A

Notes :

1. Les équipements existants qui seront transférés dans les nouvelles infrastructures seront exclus du Projet.
2. A : Première priorité  
B : Deuxième priorité  
C : Troisième priorité

### Annexe-3 : Système de l'Aide Financière Non-Remboursable

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé « le Gdj ») est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'Apd), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de l'aide financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

L'aide financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire

#### 1. Procédure de l'aide financière non-remboursable du Japon

L'aide financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| ▪ Etude préliminaire           | L'Etude menée par la JICA  |
| ▪ Estimation et approbation    | Estimation par le Gdj et la JICA ; Approbation par le Conseil des ministres du Japon |
| ▪ Détermination de l'exécution | L'Echange de Notes entre le Gdj et le pays bénéficiaire                              |
| ▪ Accord de Don                | Accord conclu entre la JICA et le pays bénéficiaire                                  |
| ▪ Exécution                    | Mise en oeuvre du Projet sur la base de l'Accord de Don                              |

#### 2. Statut de l'étude

##### (1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude de concept général effectuée par la JICA est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj. Le contenu de l'Etude est le suivant :

- confirmer l'arrière-plan, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités des organismes concernés du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet ;
- évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable d'un point de vue technologique, financière et socio-économique ;
- confirmer le concept de base du Projet convenu entre les deux parties ;
- élaborer un concept général du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet.



Le contenu de la requête formulée par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son appropriation lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature du procès-verbal des discussions.

(2) Sélection des consultants

Pour la réalisation de l'Etude, la JICA sélectionne un consultant parmi les consultants enregistrés sur la base de propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est examiné par la JICA, et après confirmation de la pertinence du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer un examen sur l'exécution du Projet.

3. Schéma de l'aide financière non-remboursable

(1) Echange de Notes (E/N) et Accord de Don (A/D)

Après l'approbation du Projet par le Conseil des ministres du Japon, l'Echange de Notes (ci-après dénommé « l'E/N' ») sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire et ensuite l'A/D sera conclu entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les obligations du Gouvernement du pays bénéficiaire et les conditions d'approvisionnement.

(2) Sélection des Consultants

Le consultant employé pour l'Etude Préliminaire sera recommandé par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue d'assurer la cohérence technique.

(3) Pays d'origine éligible

L'aide financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et de services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les consultants, les sociétés de construction et les sociétés de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme « ressortissant japonais » signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales

japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions indiquées dans le Tableau ci-après.

(6) « Usage adéquat »

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est tenu d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance. En outre, il devra prendre en charge tous les frais nécessaires pour le fonctionnement et la maintenance autres que ceux couverts par l'aide financière non-remboursable.

(7) « Exportation et Réexportation »

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) « Arrangement bancaire (A/B) »

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son « représentant autorisé » devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon. La JICA exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais dans le compte ainsi ouvert pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives pour les considérations socio-environnementales de la JICA.

#### 4. Procédure de l'aide financière non-remboursable

La Procédure de l'aide financière non-remboursable

Etape	Déroulement des travaux	Gouvernement	Gouvernement	JICA	Ingénieur	Entrepreneur	Autres
		bénéficiaire	japonais		conseil		
Requête	<p>Requête</p> <p>(T/R: Termes de référence)</p> <p>Examen préliminaire du Projet → Evaluation des T/R → Etude d'identification du Projet*</p>						
	<p>Etude Préliminaire*</p> <p>Etude sur le terrain Travaux au Japon Rédaction des rapports</p> <p>*Si nécessaire</p> <p>Etude du conception générale → Sélection d'ingénieur conseil après soumission et contrat → Etude sur le terrain, Travaux au Japon Rédaction des rapports</p> <p>Explication de l'avant-projet du rapport définitif → Rapport définitif</p>						
Etude (Formulation et préparation du Projet)	<p>Etude préparatoire</p>						
	<p>Approbation du Projet</p> <p>Consultations interministérielles</p> <p>Soumission des notes préliminaires</p> <p>Approbation par le conseil des ministres</p>						
Evaluation et approbation	<p>E/N + A/D</p> <p>(E/N : Echange de Notes)</p> <p>(A/D : Accord de Don)</p> <p>Arrangement bancaire</p> <p>(A/P : Autorisation de Paiement)</p> <p>Contrat d'ingénieur → Vérification de la JICA → Emission de la A/P</p> <p>Conception détaillée et dossier d'appel d'offres → Approbation par le gouvernement bénéficiaire → Préparation des soumissions</p> <p>Présentation des soumissions et évaluation</p> <p>Contrats de construction et de fourniture → Vérification de la JICA → Emission de la A/P</p> <p>Construction et Fourniture → Certificat d'achèvement du gouvernement bénéficiaire → Emission de la A/P</p> <p>Exploitation → Etude poste-évaluation</p>						
	<p>Evaluation ex-post → Suivi</p>						
Mise en œuvre							
Evaluation et suivi							

22

4

GBM

Annexe-4 : Dispositions à prendre par chaque partie prenante

No.	Items	A assurer par l'aide financière non-remboursable	A assurer par le pays bénéficiaire
1	Acquérir et aménager un secteur de terrain nécessaire pour la mise en oeuvre du Projet		•
2	Construire un/une/des :		
	1) Bâtiment	•	
	2) Portes et murs de clôture sur et autour du site		•
	3) Parking		•
	4) Voie à l'intérieur du site	•	
	5) Voie à l'extérieur du site		•
3	Fournir les installations hors du terrain mentionné ci-dessus telles que les systèmes d'électricité, de distribution et d'évacuation d'eau ainsi que les autres systèmes auxiliaires nécessaires pour la mise en oeuvre du Projet		
	1) Electricité		
	a. Branchement du réseau de distribution électrique jusqu'au site		•
	b. Installation de ligne électrique à l'intérieur du site	•	
	c. Installation de disjoncteur principal et de transformateur	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. Pose de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site		•
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et surélevés)	•	
	3) Assainissement		
	a. Branchement des égouts principaux de la ville jusqu'au site (égouts des eaux pluviales et d'autres)		•
	b. Aménagement du système d'assainissement et d'égout (égouts des eaux vannes, eaux usées, eaux pluviales et d'autres) à l'intérieur du site	•	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du réseau de distribution de gaz jusqu'au site		•
	b. Aménagement du système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	•	
	5) Système téléphonique		
	a. Branchement de la ligne téléphonique jusqu'au tableau de distribution du bâtiment		•
	b. Fourniture du tableau de répartition et pose de câbles téléphonique après le tableau de répartition	•	
	6) Mobilier et équipement		
	a. Mobilier général (autres que ceux qui seront fournis par le Projet)		•
	b. Equipement pour le Projet	•	
4	Assurer le déchargement et le dédouanement rapides des produits aux ports de déchargement du pays bénéficiaire et assister le transport intérieur desdits produits		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	•	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	•	
5	Assurer que des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés en République du Bénin à l'égard de l'achat des produits et des services seront exonérés		•
6	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours en République du Bénin, afin qu'ils puissent effectuer leur travail		•
7	Assurer que l'Etablissement et les produits seront entretenus et utilisés d'une manière convenable et efficace pour la mise en oeuvre du Projet		•
8	Supporter tous les frais nécessaires pour la mise en oeuvre du Projet à part les frais qui sont couverts par le Don		•
9	Prendre en charge des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		•
	2) Commission de paiement		•
10	Assurer la prise en considération des questions environnementales et sociales dans la mise en oeuvre du Projet		•

ANNEXE-04

## Annexe-5 : Critères de sélection des infrastructures et équipements

Les infrastructures et équipements de la requête seront sélectionnés sur la base des critères ci-dessous mentionnés :

### 1. Infrastructures

- Infrastructures nécessaires pour la mise en œuvre des curricula de formation d'instituteurs mais qui ne peuvent pas être substituées par les autres infrastructures ;
- Infrastructures existantes dans les établissements scolaires similaires et dont l'utilité est confirmée ;
- Infrastructures pour lesquelles les coûts de maintenance ne sont pas élevés et faciles à utiliser.

### 2. Equipements

#### 2-1. Equipements dont la priorité est élevée

- Equipements nécessaires à la mise en œuvre des curricula de formation des instituteurs ;
- Equipements indispensables pour le fonctionnement et la maintenance de l'école normale d'instituteurs ;
- Equipements existants dans les établissements scolaires similaires et dont l'utilité est confirmée.

#### 2-2. Equipements dont la priorité est inférieure

- Equipements dont l'usage n'est pas claire et susceptibles de ne pas être utilisés de façon efficace ;
- Equipements qui peuvent être substitués par d'autres équipements ;
- Equipements nécessitant les consommables onéreux et difficiles à acquérir ;
- Equipements nécessitant les techniques de maintenance spéciales ;
- Consommables tels que linges.



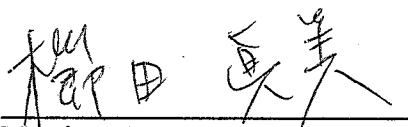
PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS  
RELATIVES A  
L'ETUDE DU CONCEPT GENERAL  
(MISSION DE PRESENTATION DU CONCEPT GENERAL - DRAFT)  
POUR  
LE PROJET : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE ECOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS (ENI) A DJOUGOU  
EN REPUBLIQUE DU BENIN

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA ») a envoyé, du 21 mars au 15 avril 2010, en République du Bénin (ci-après désignée « le Bénin »), une mission d'étude du concept général pour le projet : Construction et Equipement d'une Ecole Normale d'Instituteurs (ENI) à Djougou (ci-après désigné « le Projet »). La JICA a élaboré le rapport de l'étude préparatoire (draft) sur la base des résultats de discussions, des visites de sites effectuées dans le cadre de ladite mission et de l'analyse technique des résultats de ladite étude au Japon.

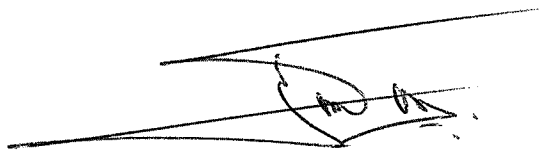
Ensuite, la JICA a envoyé au Bénin, du 6 au 12 novembre 2010, une mission de présentation du concept général (draft) (ci-après désignée « la Mission »), dirigée par Madame Mami KUSHIDA, Directrice Adjointe de la Division de l'Afrique de l'Ouest et Centrale 2 du Département de l'Afrique au siège de la JICA, pour présenter le contenu dudit rapport de l'étude préparatoire (draft) et de se concerter sur ce dernier avec les personnes concernées de la partie béninoise.

A l'issue d'une série de discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans l'Appendice.

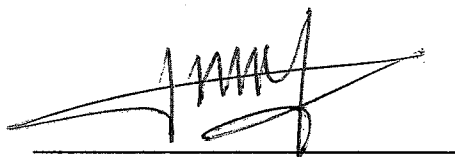
Fait à Porto Novo, le 12 novembre 2010



Mami KUSHIDA  
Chef de la Mission de présentation  
du concept général - draft  
Agence Japonaise de  
Coopération Internationale  
Japon



Gilles Théophile YEKPON  
Directeur de Cabinet  
Ministère des Enseignements Maternel  
et Primaire  
République du Bénin



Mounirou A. GBADAMASSI  
Directeur Adjoint  
Direction de l'Asie et de l'Océanie  
Ministère des Affaires Etrangères, de  
l'Intégration Africaine, de la Francophonie et  
des Béninois de l'Extérieur  
République du Bénin

## APPENDICE

### 1. CONTENU DU RAPPORT DE L'ETUDE PREPARATOIRE (DRAFT)

La partie béninoise a donné son accord de principe sur le contenu du rapport de l'étude préparatoire (draft) présenté par la Mission et l'a accepté.

### 2. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE DU JAPON

La partie béninoise a pris bonne note du système de la coopération financière non remboursable du Japon et des travaux et prestations devant être assurés par la partie béninoise tels qu'expliqués par la Mission et décrits dans les annexes 3 et 4 du procès verbal des discussions signé par les deux parties le 12 avril 2010.

### 3. PLANNING PREVISIONNEL

La JICA finalisera le rapport de l'étude préparatoire sur la base du résultat des discussions menées dans le cadre de la présente Mission et le remettra à la partie béninoise vers le mois d'avril 2011.

### 4. CONFIDENTIALITE

Les deux parties ont confirmé que toute information relative au Projet ne devra pas être divulguée à des parties tierces autres que les personnes concernées avant l'achèvement des processus d'appel d'offres et de soumission du Projet.

### 5. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS OBJET DU PROJET

La Mission a expliqué les contenus respectifs des infrastructures et des équipements qui seront pris en compte par le Projet (Annexe-1), et la partie béninoise l'a accepté.

### 6. COUT ESTIMATIF DU PROJET

La Mission a expliqué le coût estimatif du Projet indiqué en Annexe-2. Les deux parties ont convenu que le coût estimatif du Projet ne devra être en aucune manière divulgué à des parties tierces autres que les personnes concernées avant l'adjudication des contrats pour le Projet. La Mission a signalé que le coût estimatif du Projet n'est qu'une estimation et par conséquent susceptible de modification, et la partie béninoise en a pris bonne note.

### 7. TRAVAUX ET PRESTATIONS A LA CHARGE DE LA PARTIE BENINOISE

La Mission a expliqué le contenu des travaux et prestations à la charge de la partie béninoise (Annexe-3) qui seront nécessaires pour la mise en œuvre du Projet, ainsi que le calendrier d'exécution du Projet (Annexe-4). La partie béninoise s'est engagée à assurer la dotation budgétaire nécessaire pour exécuter lesdits travaux et prestations et à les exécuter en tenant compte du calendrier d'exécution du Projet.

### 8. ACCES AU SITE

La Mission a constaté et a indiqué à la partie béninoise qu'un ponceau devra être construit pour permettre l'accès au site de construction depuis la route qui le longe sur la façade principale. La partie béninoise s'est engagée à se concerter avec les autorités compétentes en la matière et à le réaliser avant le démarrage des travaux de construction.

## **9. FONCTIONNEMENT ET MAINTENANCE**

La partie béninoise s'est engagée à assurer l'affectation du personnel additionnel qui sera nécessaire suite à la mise en œuvre du Projet avant l'achèvement des travaux de construction des infrastructures. Elle s'est engagée également à mettre en place le système de fonctionnement et de maintenance et à assurer en temps opportun la dotation budgétaire nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance.

## **10. TITRE D'ATTRIBUTION DU TERRAIN ET DROIT D'UTILISATION DU FORAGE CONSTRUIT**

Pour le forage d'essai construit par la partie japonaise dans le cadre de l'étude sur l'alimentation en eau effectuée en juin et juillet 2010 sur et aux alentours du site du Projet objet de la coopération, le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire s'est engagé à obtenir, avant la fin du mois de février 2011, le titre d'attribution du terrain et le droit d'utilisation dudit forage. Les deux parties ont confirmé que le forage construit dans le cadre de l'étude et sa source d'eau appartiennent exclusivement à l'ENI de Djougou.

*nr*

*AM*



## Annexe-1 : Contenu des infrastructures et équipements objet de l'assistance japonaise

## (1) Liste des infrastructures

## Liste des infrastructures

Bloc		Salle	Superficie (m <sup>2</sup> )	Nbre blocs	Superficie (m <sup>2</sup> )	Superficie (m <sup>2</sup> )
Blocs pédagogiques	Bloc pédagogique-A	Bibliothèque, salle informatique, infirmerie (salle de consultation, salle de soins, 2 salles d'observation, pharmacie, salle de garde, 2 toilettes, couloir), couloir	331,30	1	331,30	1.306,80
	Bloc pédagogique-B	Salle polyvalente, toilettes, couloir	304,00	1	304,00	
	Bloc pédagogique-C	3 salles de classe, couloir	340,75	1	340,75	
	Bloc pédagogique-D	3 salles de classe, couloir	330,75	1	330,75	
Bloc administratif		Bureau du directeur, bureau du chef du service des études, bureau des comptable/intendant, bureau du chef du service administratif, bureau du surveillant, bureau du secrétariat, salle des formateurs, 2 toilettes, magasin, hall, couloir, porche	405,00	1	405,00	405,00
Bloc de restaurant		Réfectoire, office, cuisine, plonge, magasin de denrées, aire de réfrigérateurs/congérateurs, bureau, vestiaires, toilette, douche, couloirs	738,00	1	738,00	738,00
Dortoirs	Dortoir-A	5 cabine, salle de concierge, magasin, couloir	198,43	2	396,86	1.445,46
	Dortoir-B	7 cabines, couloir	198,43	4	793,72	
	Bloc de toilettes/douches	Toilettes, douches, buanderie	127,44	2	254,88	
Blocs de latrines		Bloc de latrines de 4 cabines	18,72	2	37,44	37,44
Clôture			0	1	0	0
Guérite		Salle de gardien, toilette, douche	26,46	1	26,46	26,46
Cabine électrique pour réception et transformation		Cabine électrique pour réception et transformation	48,00	1	48,00	48,00
Total des infrastructures						4.007,16
Château d'eau			5,06	1	5,06	5,06
Réserve d'eau			24,00	1	24,00	24,00
Total des ouvrages						29,06
TOTAL						4.036,22

(2) Liste des mobiliers

Catégorie	Mobilier	Spécifications	Blocs pédagogiques				Bloc d'infirmier				Bloc administratif							Restaurant			Dortoirs		Sous-total	Total			
			Salles de classe	Salle polyvalente	Bibliothèque	Salle informatique	Salle consultation	Salle de soins	Salles observation	Pharmacie	Salle de garde	Bureau directeur	Bureau chef service études	Bur. Complément.	Bur. Chef admn.	Bureau surveillant	Bureau secrét.	Salle formateurs	Réfectoire	Vestiaires	Bureau gestionnaire	Cabines			Bur. concierge	Guente	
Table/bureau et chaise	Table A	Bois, Lo 700xLa 600xH 750	300	100																					400	450	
	Table B	Bois, Lo 1200xLa 700xH 750	6	2	1	1														1					50	50	
	Table C	Bois, Lo 1800xLa 450xH 750			12																1					25	37
Chaise A		Bois, Lo 440xLa 420xH 800	300	100																					100	100	
					48					4															400	400	
																									50	50	
Armoire	Chaise B (produit fini commercialisé)	Avec roulettes	6	2	1	1	1																		300	300	
	Chaise C (produit fini commercialisé)	Avec roulettes et accoudoirs																								25	25
	Armoire	Bois, La 800xP 450xH 1800						1	1																	6	6
Lit	Etagères	Bois, La 1050xP 320xH 1980			14																					181	181
	Etagères	Bois, La 1050xP 320xH 900			13																					15	15
	Normal	Bois, La 2060xP 980xH 850									2															13	13
Autres	Superposé	Bois, La 2060xP 980xH 1740																								6	6
	Matelas	Produit fini commercialisé, La 900 x Lo 1900xH 150									2															152	152
	Tableau noir	Inclus dans les travaux de bâtiment	12	2		2																				310	310
Autres	Ecran de projection	Inclus dans les travaux de bâtiment		1																						16	16
	Planche à piquer	Inclus dans les travaux de bâtiment	6	2	1	1	1																			14	14

Note : Les chaises B, C, et le matelas qui sont hachurés sont en principe considérés comme équipements, mais ils font partie des mobiliers dans le cadre du Projet.

604

(3) Liste des équipements

	Description	Qté	Remarques
Matériel de diagnostic	Tensiomètre adulte	2	
	Stéthoscope Littman, double face	2	
	Abaisse langue 17,5	2	
	Toise	1	
	Balance adulte (150 kg)	1	
	Marteau réflexe	1	
Matériel de soins	Bassin réniforme 24 cm	3	
	Ciseaux Lister 16 cm (courbe)	2	
	Pince Kocher 14 droite	2	
	Pince Péan 14,5 droite	2	
	Pince à disséquer 11	2	
	Porte aiguille Mayo Hegar 16	1	
	Pince porte tampon (Cheron)	2	
	Ciseaux chirurgicaux 14 (pointe/mousse) courbe	2	
	Manche de bistouri	2	
	Tambour coton 24 x 16	2	
	Boîte instruments 30 x 20 x 05	2	
	Pinces à disséquer a/g 14 cm	3	
	Boîte instruments 20 x 10 x 5	2	
	Plateaux instruments 30 x 20 x 02	3	
	Pince Halsted-Mosquito 12,5 courbe	2	
Matériel de stérilisation	Poupinel memmert 14 litres, 220 V, 30° à 220 °C, 2 niveaux	2	
	Casserole à pression, 7,2 litres avec paniers	1	
	Table de consultation	2	Une dans la salle de consultation et une dans la salle de soins

*MUR*

*16*



## Annexe-2 : Coût estimatif du Projet

Le coût total nécessaire à la mise en œuvre du Projet est estimé à 801 millions de yens, dont la décomposition des coûts suivant la répartition des travaux et prestations entre la partie japonaise et la partie béninoise calculée selon les conditions d'estimation indiquées au point (3) ci-dessous se présente comme suit. Il est à noter que ce montant ne signifie pas le montant limite qui sera indiqué dans l'Echange de Notes.

### (1) Coût à la charge de la partie japonaise

Coût total estimatif : environ 747 millions de yens

Rubrique	Coût estimatif (millions de yens)	
Infrastructures (ENI de Djougou)	633	636
Equipements (ENI de Djougou)	3	
Conception détaillée et supervision des travaux	111	

Il est à noter qu'en raison des changements intervenus dans le système d'exécution des projets de l'aide financière non remboursable du Japon et par souci de confidentialité, le coût estimatif du Projet à la charge de la partie japonaise n'a pas été mentionné dans le rapport de l'étude préparatoire.

### (2) Coût estimatif à la charge de la partie béninoise

Coût estimatif à la charge de la partie béninoise : 271.070.000 fcfa (environ 54 millions de yens)

Rubrique	Coût (mille fcfa)
1) Terrassement et nivellement du terrain de construction	82.000
2) Construction d'un passage traversant le caniveau de route	1.000
3) Branchement au réseau d'alimentation électrique	50.000
4) Aménagement de routes et parking à l'intérieur du site	16.500
5) Construction de logements de fonction (4 logements)	120.540
6) Acquisition de mobiliers et ustensiles généraux	1.000
7) Transport de mobiliers du bloc administratif	30
<b>Total</b>	<b>271.070</b> (environ 54,0 millions de yens)

### (3) Conditions d'estimation

- 1) Période d'estimation : Avril 2010
- 2) Taux de change : 1 € = 130,60 yens  
1 FCFA = 0,19909 yens
- 3) Durée d'exécution des travaux/approvisionnement en équipement : Les durées respectives de la conception détaillée, des travaux de construction et de l'approvisionnement en équipements sont telles qu'elles sont indiquées dans le planning d'exécution du Projet.
- 4) Autre : L'estimation de coûts est effectuée suivant les règles la concernant de la coopération financière non remboursable du Gouvernement du Japon.

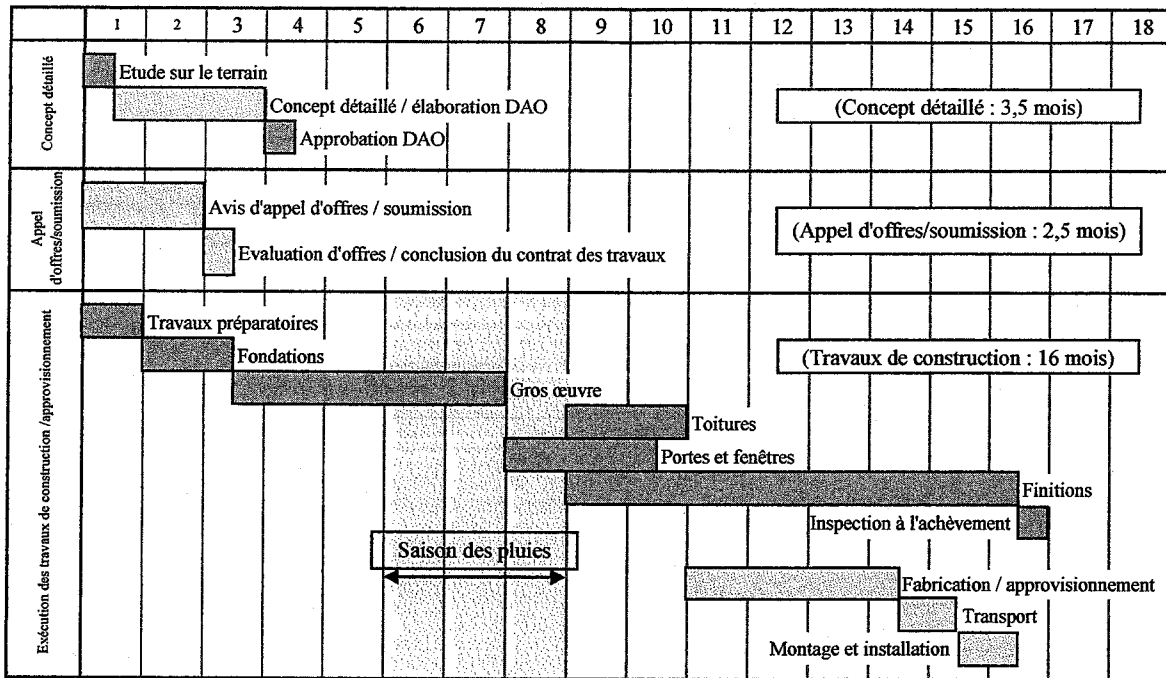
Annexe-3 : Travaux et prestations à la charge de la partie béninoise

Les travaux et prestations à la charge de la partie béninoise sont les suivants :

1) Mise à la disposition du terrain nécessaire à la réalisation du Projet objet de la coopération, et fourniture d'une preuve que le terrain appartient au Gouvernement ou à la collectivité locale ou au MEMP ;	Avant la signature de l'Echange de Notes
2) Enlèvement d'obstacles et terrassement/nivellement du terrain avant le démarrage des travaux de construction ;	Dans 7 mois après la signature de l'Echange de Notes. (Avant la signature du contrat des travaux)
3) Construction de routes d'accès pour les travaux de construction, au besoin ;	Dans 7 mois après la signature de l'Echange de Notes. (Avant la signature du contrat des travaux)
4) Travaux d'aménagement extérieur notamment la construction de clôtures/portails et la plantation d'arbres/plantes, au besoin ;	Après la réalisation du Projet
5) Branchement du site de construction au réseau d'alimentation électrique et au réseau téléphonique au niveau du point de branchement dans le site ;	Au cours de la réalisation du Projet
6) Prise des mesures prompte notamment pour le déchargement et le dédouanement prompts au port et des produits acquis pour le Projet objet de la coopération, ainsi que pour leur transport à l'intérieur du Bénin ;	Au cours de la réalisation du Projet
7) Exonération des personnes morales japonaises et ressortissants japonais des droits de douane, impôts et taxes intérieures ou autres levées fiscales imposées au Bénin eu égard à la fourniture des produits et des services au titre du contrat vérifié;	Au cours de la réalisation du Projet
8) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits et services au titre du contrat vérifié toute facilité nécessaire pour assurer leur arrivée au Bénin et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter leurs travaux ;	Au cours de la réalisation du Projet
9) Délivrance en temps opportun des permis, autorisations et autres nécessaires à la mise en œuvre du Projet objet de la coopération ;	Après la signature de l'Echange de Notes et au cours de la réalisation du Projet
10) Prise en charge des commissions de notification de l'Autorisation de Paiement (A/P) et de paiement pour les services bancaires basés sur l'Arrangement Bancaire ;	L'Autorisation de Paiement devra être délivré dès la vérification par la JICA de l'accord des services de consultation et du contrat des travaux de construction.
11) Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable, nécessaires à la mise en œuvre du Projet objet de la coopération ;	Après la réalisation du Projet
12) Transfert de livres, équipements, mobiliers, etc., existants dans l'ENI de Djougou actuelle aux nouvelles infrastructures de l'ENI de Djougou.	Après la réalisation du Projet

Annexe-4 : Calendrier d'exécution du Projet

Calendrier d'exécution du Projet



*MR*

*✓*

